

# LE PROJET DE L'AFIPH 2020-2025

## ACCOMPAGNER TOUS LES POSSIBLES

PARENTS | BÉNÉVOLES | PROFESSIONNELS | PERSONNES HANDICAPÉES



**Accompagner tous les possibles, c'est l'ambition du Projet de l'Afiph pour les cinq prochaines années qui a été validé par l'Assemblée Générale des adhérents le 25 septembre 2020.**

Accompagner tous les possibles, c'est avoir l'ambition de permettre aux personnes en situation de handicap et à leur famille ou proches aidants, de bénéficier d'un accompagnement adapté correspondant à des attentes et à des besoins pour chaque âge de la vie.

Accompagner tous les possibles, c'est permettre à chacun de disposer d'une solution, dès le plus jeune âge. C'est proposer à la personne accompagnée un égal accès aux droits et aux prestations correspondant à son projet personnalisé. C'est donc pouvoir disposer d'interlocuteurs privilégiés pour construire et suivre le projet de la personne dans sa globalité et non par tranche d'activité.

Accompagner tous les possibles, c'est respecter et prendre en compte le pouvoir d'agir et l'expertise de chacun qu'il s'agisse des personnes accompagnées, des familles ou des professionnels. Parce que nous avons encouragé les usagers à s'exprimer et à s'engager dans leur propre projet, nous devons,

professionnels et familles, les reconnaître dans leur singularité. Comme cela a été fait en son temps, avec l'éducation nationale ou la médecine, nous devons aujourd'hui intégrer des exigences de plus en plus affirmées pour être co-constructeur du projet de vie.

Ainsi, le travail des professionnels évolue : son objectif n'est plus de proposer une « prise en charge » dont ils détiendraient seuls la technicité, mais un « accompagnement » à mener une vie pleine et entière, dans le sentiment d'une réelle appartenance au monde et à l'espace social et relationnel des personnes. Dans cet objectif, la technicité devient un outil et un renfort indispensable au développement de son potentiel et de ces capacités.

Ces efforts relèvent d'une responsabilité nouvelle, encouragée par les politiques publiques qui visent l'« inclusion » plutôt que la « l'exclusion bienveillante », l'inscription de l'action dans le droit commun plutôt que dans les univers spécialisés.

Accompagner tous les possibles, c'est donc donner la possibilité d'un vrai choix. Choix d'un parcours inclusif ou choix d'un parcours en institution. Parce que

l'institution, quoi qu'on en pense, peut être une réponse adaptée aux besoins d'une personne. Un parcours de vie, comme tout un chacun, n'est pas linéaire. Il doit pouvoir alterner des périodes d'accompagnement inclusif en milieu ordinaire et des temps en institution, l'un n'excluant pas l'autre.

Ce projet ambitieux, d'accompagner tous les possibles pour une personne en situation de handicap suppose de mobiliser les ressources de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement. Parce que chacun dans son rôle, dispose d'un pouvoir d'agir qui va permettre d'élaborer et de concrétiser le parcours de vie adapté à la personne.

Pour ce faire, l'Afiph entend réaliser son ambition en s'appuyant sur 4 axes de travail complémentaires qui constitueront les leviers de son action pour atteindre son objectif.

Fort d'agir avec conviction sur chacun de ses leviers, l'Afiph pourra ainsi relever dans les années à venir, ce défi d'« Accompagner tous les possibles » pour que la personne en situation de handicap puisse vivre pleinement sa vie d'Homme et de Citoyen, au cœur de la Cité.

**afiph**  
www.afiph.org

ASSOCIATION  
FAMILIALE  
DE L'ISÈRE  
POUR PERSONNES  
HANDICAPÉES

# Fluidifier les parcours

et proposer un accompagnement de proximité adapté aux besoins et aux attentes de la personne

Quel que soit sa nature, l'accompagnement proposé par l'Afiph doit reposer sur le principe suivant : permettre à la personne en situation de handicap d'exprimer tout son potentiel pour trouver le sens de sa vie. Protéger, accompagner, soutenir ne signifie pas « décider à la place » de la personne accompagnée. Sa vulnérabilité ne doit pas la condamner à se remettre totalement à autrui – fût-ce pour « son bien ». Accompagner est une responsabilité et non un pouvoir.

Nous devons oser accorder à la personne accompagnée la possibilité de faire l'expérience de toute l'autonomie à laquelle elle peut accéder en mettant en place un cadre(é) sécurisé dans lequel elle poursuivra ses choix, au « risque » de l'erreur ou de l'échec.

## PRENDRE EN COMPTE LA PAROLE

des personnes directement concernées dans l'expression de ses besoins et lui permettre d'exercer ses droits et son autodétermination.

## ACCOMPAGNER LES PARCOURS

de vie avec des transitions sans rupture.

## DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE

en valorisant le partage de compétences et d'expertises entre professionnels et familles ou proches aidants et entre professionnels des différents établissements ou services.

## ADAPTER NOTRE OFFRE,

réinterroger régulièrement nos pratiques et développer des services intégrés, plateformes et dispositifs.

## FACILITER LES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

sur le parcours de l'utilisateur dans un cadre éthique maîtrisé à travers le futur Dossier Numérique Unique de l'Usager.

# Soutenir les familles et les aidants

Accueillir une personne handicapée n'est pas sans conséquence au sein de la cellule familiale. Accompagner la personne dans son parcours de vie est, encore et toujours aujourd'hui difficile et complexe, au regard de la multiplicité des textes. Une réalité qui nécessite souvent une véritable expertise.

Un état de fait qui va se complexifier avec le virage inclusif des politiques publiques et la diversité des solutions d'accompagnement, et de fait des interlocuteurs.

Autant d'éléments qui vont accentuer les risques d'isolement et d'épuisement des familles et des proches aidants.

Lorsque la personne en situation de handicap intègre pour la première fois un des établissements ou services de l'Association, il faut que les familles se sentent en même temps intégrer un mouvement familial dans toute sa dimension humaine.

C'est pourquoi, l'Afiph se doit d'être aux côtés des familles et apporter un soutien dès l'annonce du handicap. Un soutien pour cheminer dans l'acceptation du handicap mais aussi dans l'accompagnement de ses démarches afin, notamment, de faire valoir ses droits et de prévenir les risques d'épuisement.

## FAIRE CONNAITRE

aux personnes handicapées et à leur famille les différentes options pour construire leur parcours de vie.

## LAISSER LEUR PLACE AUX FRATRIES

dans cette dynamique.

## DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DE RÉPIT

pour les familles, lutter contre l'isolement et prévenir les risques d'épuisement.

## RENFORCER

dans établissements et les services, des actions de soutien aux familles et proches aidants.

## DÉVELOPPER

dans établissements des outils d'information à l'attention de familles sur l'accompagnement, la réglementation, les démarches à engager...

## ÊTRE CENTRE RESSOURCES

sur le parcours de l'utilisateur dans un cadre pour les familles sans solution.

# Militer pour une société inclusive et solidaire

Le secteur du médico-social est passé du « tout institutionnel » vers une approche inclusive. Sans céder au tout inclusif qui ne répondra pas au besoin de certaines personnes handicapées, il est de notre responsabilité de réinterroger le rôle et la place de nos établissements autour de dispositifs au service de la personne dans le cadre de son projet personnalisé d'accompagnement. Il est aussi indispensable d'œuvrer pour des dispositifs inclusifs de qualité qui ne soient pas des demi-solutions ou des solutions au rabais.

Loin d'être linéaires, les parcours des usagers les amènent à avoir recours à plusieurs « composantes » de l'accompagnement. Ainsi, l'accompagnement médico-social peut se superposer, sans se substituer, à un parcours sanitaire. De même, dans le cadre de la scolarisation des « logiques de co-intervention » entre les enseignants et les professionnels du médico-éducatif doivent être mises en œuvre.

Nous devons faire preuve d'une capacité d'adaptation dans le sens d'une approche globale du parcours de vie, de décloisonnement, d'ouverture sur la Cité tout en prenant en compte leurs capacités propres, leur projet personnel, leur histoire de vie.

Ces alternances entre le milieu ordinaire et la vie en institution sont à intégrer dans une approche personnalisée au sein de plateaux ressources.

C'est un véritable changement de paradigme qui nécessite également de repenser globalement nos organisations.

## LAISSER LE CHOIX

entre milieu ordinaire et/ou milieu spécialisé

## ADAPTER

nos organisations aux différents défis du virage inclusif que ce soit en termes de structuration, de gestion, de militantisme ou de cadre territorial d'action.

## REFLECHIR

sur l'évolution de notre modèle associatif au regard des nouveaux besoins des parents

## TRAVAILLER

ensemble « familles-usagers-professionnels » à développer des dispositifs inclusifs et de nouvelles offres.

## DÉVELOPPER DES SOLUTIONS

de droit commun pour les personnes les plus autonomes (habitat, travail, école...).

## SÉCURISER LES PARCOURS INCLUSIFS

en s'appuyant sur des plateaux ressources afin que la personne puisse s'affirmer dans son projet.

## OSER ACCOMPAGNER

la personne handicapée vers plus d'autonomie, y compris dans la société ordinaire, en favorisant son autodétermination, mais permettre de revenir sur ce choix en cas de difficultés pour la personne.

## DEFENDRE

le maintien et la création de réponses institutionnelles car elles seront toujours nécessaires.

## PRENDRE EN COMPTE

le vieillissement des personnes et défendre la nécessité de réponses adaptées, notamment en établissements spécialisés.

## AGIR

en amont des politiques publiques et être force de propositions en partenariat avec les acteurs publics

# Accompagner les professionnels dans le changement

Une des richesses de l'association depuis sa création est le capital humain que sont ses professionnels. Leur action au quotidien auprès des personnes en situation de handicap, leur engagement, leur capacité d'innovation n'est plus à démontrer pour la majorité d'entre eux. Toutefois les nombreuses évolutions que connaît le secteur du handicap, les avancées dans les connaissances scientifiques, les nouvelles attentes de parents comme celle des personnes en situation de handicap sont autant de changements qui bouleversent profondément les différents métiers de l'accompagnement. Il convient donc de valoriser les équipes et les accompagner dans ces transformations qui constituent des enjeux prioritaires et un véritable gage de réussite pour l'évolution de l'Association.

## DISPOSER

des compétences adéquates pour accompagner la prise d'autonomie des personnes et pour assurer un accompagnement évolutif et flexible.

## DEVELOPPER

de nouveaux métiers en lien avec les parcours inclusifs.

## DEVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR

## POURUIVRE

l'accompagnement au changement face aux évolutions du secteur..

## ACCOMPAGNER

développer la formation continue pour adapter en permanence les compétences des professionnels notamment pour accompagner la prise d'autonomie des personnes et faire évoluer leur posture professionnelle..

## FAIRE VIVRE

un socle commun de valeurs sur lesquelles les pratiques professionnelles s'appuient. .

## FAVORISER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

avec le partage d'expériences innovantes et le maillage de compétences.

## RECONNAITRE

la Pair-Aidance comme une forme d'accompagnement.

## FAIRE DE LA DÉMARCHE

qualité et de la gestion des risques un outil de gestion au quotidien.